



DCS
Case postale 3965
1211 Genève 3

DÉCISION

du 15 JUIN 2022

approuvant la délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 26 avril 2022

Vu l'article 90 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;
vu l'article 1, alinéa 3 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes
du 26 avril 2017,

DÉPARTEMENT DE LA COHÉSION SOCIALE

DÉCIDE

La délibération du conseil municipal de la commune de Genève du 26 avril 2022, portant sur:

un crédit de 54 100 francs destiné aux équipements informatiques, de téléphonie et de
sécurité du Musée Ariana situé sur la parcelle N° 5352, section Petit-Saconnex, propriété de
la commune

est approuvée.



Thierry Apothéloz

Annexe : délibération signée

Communiquée à :
la commune de Genève
SAFCO